

PRESS RELEASE

2

10643/93 (Presse 217)

1712th Council meeting

- GENERAL AFFAIRS -

Brussels, 2 December 1993

President: Mr Willy CLAES

**Minister for Foreign Affairs
of the Kingdom of Belgium**

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

<u>Belgium:</u>	
Mr Willy CLAES	Minister for Foreign Affairs
Mr Robert URBAIN	Minister for Foreign Trade and European Affairs
<u>Denmark:</u>	
Mr Niels HELVEG PETERSEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Jorgen ØSTRØM MØLLER	State Secretary for Foreign Affairs
<u>Germany:</u>	
Mr Klaus KINKEL	Federal Minister for Foreign Affairs
Mr Günther REXRODT	Minister for Economic Affairs
Mrs Ursula SEILER-ALBRING	Minister of State, Foreign Affairs
<u>Greece:</u>	
Mr Theodoros PANGALOS	Minister for Foreign Affairs
<u>Spain:</u>	
Mr Javier SOLANA	Minister for Foreign Affairs
Mr Javier GÓMEZ-NAVARRO	Minister for Trade and Tourism
Mr Miguel Angel FEITO HERNANDEZ	State Secretary for Trade
<u>France:</u>	
Mr Alain JUPPE	Minister for Foreign Affairs
Mr Gérard LONGUET	Minister for Industry and Foreign Trade
<u>Ireland:</u>	
Mr Dick SPRING	Minister for Foreign Affairs
Mr Joe WALSH	Minister for Agriculture, Food and Forestry
Mr Charlie McCREEVY	Minister for Tourism and Trade
<u>Italy:</u>	
Mr Beniamino ANDREATTA	Minister for Foreign Affairs
Mr Paola BARATTA	Minister for Foreign Trade
<u>Luxembourg:</u>	
Mr Jacques POOS	Minister for Foreign Affairs
Mr Georges WOHLFART	State Secretary for Foreign Affairs and Foreign Trade
<u>Netherlands:</u>	
Mr P.H. KOOIJMANS	Minister for Foreign Affairs
Ms Yvonne VAN ROOY	Minister for Foreign Trade
Mr Piet DANKERT	State Secretary for Foreign Affairs
<u>Portugal:</u>	
Mr José Manuel DURAO BARROSO	Minister for Foreign Affairs
Mr Fernando FARIA DE OLIVEIRA	Minister for Trade and Tourism
Mr Vitor MARTINS	State Secretary for European Affairs
<u>United Kingdom:</u>	
Mr Douglas HURD	Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs
- + -	
<u>Commission:</u>	
Mr Jacques DELORS	President
Sir Leon BRITTAN	Member
Mr René STEICHEN	Member

URUGUAY ROUND - PRESIDENCY CONCLUSIONS

1. The Council held an in-depth discussion on the progress of negotiations, working on the basis of a written Commission report supplemented by oral briefings from Sir Leon BRITTAN and Mr René STEICHEN on their negotiations with the United States delegation on 1 and 2 December 1993.
2. The Council confirmed its conclusions of 20 September, 4 October and 8 November, in particular the need to do everything possible to bring the Uruguay Round to a satisfactory conclusion by 15 December 1993.
3. The Council reaffirmed that the overall balance of the outcome of the Uruguay Round remained the sine qua non for its success.
4. The Council expressed its confidence in and support for the Commission's efforts, over the next few days and in the light of the views expressed by delegations, to obtain the improvements needed to safeguard the Community's essential interests and to make headway on the major problems still to be overcome. The Council emphasized that in this final phase of the negotiations the Commission could rely on the Member States to pull together in the common interest.
5. A number of delegations stressed the importance they attached to the problem of commercial policy instruments. The Presidency said it would try to make progress on this question at the same time as the Uruguay Round issue. With this objective clearly in view, it called on all the delegations to give thought to the flexibility necessary if a reasonable, comprehensive and balanced decision was to be reached on this matter.
6. The Council agreed to continue its discussions at its meeting on 6 and 7 December 1993 on the basis of a fresh Commission report on all the questions raised today. The Council would meet subsequently in the light of the progress of the negotiations.

PRERARATION DEVELOPMENT COUNCIL OF 2 DECEMBER 1993

Voici les principaux themes qui seront a l'ordre du jour du Conseil Developpement, qui commencera a 10h00 :

1. Revision de la IVeme Convention de Lome

La Commission a presente, le 9 septembre 1993, une proposition visant a obtenir du Conseil et des Etats membres de la Communaute un mandat l'autorisant a negocier la revision de certaines dispositions de la Convention de Lome IV signee le 15 decembre 1989 par la Communaute et les Etats d'Afrique, des Caraibes et du Pacifique (Etats ACP); cfr. note BIO(93)206.

Cet exercice s'inscrit dans le cadre d'une possibilite de revision intermediaire de la Convention, envisagee par les parties signataires de la Convention comme susceptible de prendre place a mi-parcours du delai de dix ans fixe pour la duree de la Convention, en meme temps que le renouvellement du Protocole financier annexe a la Convention, ce protocole financier doit obligatoirement intervenir a cette echeance quinquennale.

La Commission estime qu'il existe une imperieuse necessite d'adapter la Convention aux exigences actuelles de la cooperation au developpement.

La Commission propose de reaffirmer, a l'egard des pays ACP, l'engagement de la Communaute a poursuivre le systeme de cooperation instaure depuis la 1ere Convention de Lome, confirmant le caractere privilegie de cette relation fondee sur l'egalite des partenaires et sur l'interet reciproque.

Compte tenu de l'evolution recente du contexte politique international et de l'experience acquise dans la mise en oeuvre de l'actuelle Convention, les demandes de revision proposees a l'initiative de la Commission visent essentiellement a renforcer l'efficacite de l'appui communautaire au developpement des Etats ACP. Dans cet esprit, elles sont axees autour des principaux objectifs suivants :

- affirmer dans la Convention les principes de democratie, de l'Etat de droit et de bonne gestion des affaires publiques, a cote des references deja introduites quant au respect et a la jouissance des droits de l'homme;
- adapter et ameliorer les instruments du dialogue entre les Etats ACP et la Communaute afin de mieux concilier les objectifs de developpement librement definis par les Etats ACP avec les principes fondamentaux et les priorites de la politique de cooperation de la Communaute;
- assurer une meilleure coherence et une efficacite accrue des

instruments et des procédures conçus pour la mise en œuvre de la coopération ACP-CEE.

En outre, la Commission propose que, à l'instar de ce qui est fait avec d'autres partenaires de la Communauté, les fonctions du Conseil conjoint ACP-CEE soient élargies en vue d'instituer, sur une base régionale en principe, un dialogue politique.

Le Conseil Affaires Générales a déjà eu l'occasion de tenir un premier débat sur la proposition de la Commission, le 4 octobre 1993. Depuis, les travaux se sont poursuivis au COREPER.

Le Conseil Développement aura maintenant l'occasion de discuter en profondeur les propositions de la Commission, en vue d'aboutir à une position commune de la CE (au plus tard le 1er mars 1994 les deux parties doivent se notifier les dispositions de la Convention qu'elles souhaitent modifier, afin d'entamer les négociations le 1er mai 1994).

Les premiers pourparlers au niveau du COREPER font état du fait que la majorité des délégations souscrivent aux orientations de la Commission sur les trois principaux thèmes en discussion : la 'clause démocratique', la programmation de l'aide communautaire et l'amélioration des procédures de la Convention.

Le commissaire MARIN, pour sa part, a également présenté les grandes lignes de la proposition de la Commission aussi bien à l'Assemblée Paritaire ACP/CE (les 4-8 octobre), qu'au Conseil des Ministres des pays ACP (le 24 novembre); le 30 novembre dernier il s'est entretenu par ailleurs avec les représentants des ONG européennes.

2. Rehabilitation support to war-torn countries in Africa

At their meeting of 25 May 1993, the EC Development cooperation Ministers adopted a Special Initiative for Africa, calling for urgent support of at least 100 MECU to rehabilitation and reconstruction activities in countries that had emerged from war or civil strife.

In a report prepared for the Council meeting, the Commission provides comprehensive information on the state of implementation of rehabilitation support programmes and elaborates on their content and practical modalities.

The state of play with the Special Initiative for Africa can be summarized as follows : since May 25th, the Commission has decided 98 million ECU of new allocations for rehabilitation programmes in Angola (26 million ECU), Mozambique (28 million ECU), Somalia (41 million ECU) and Eritrea (3 million ECU). Another 40 million ECU is due to be decided in december for supplementary actions in Mozambique, Angola and Liberia. The 100 million ECU target has thus been reached and will soon be exceeded. Rehabilitation support programmes encompass a wide range of activities from physical reconstruction and supply of agricultural and other inputs to social rehabilitation and the restoring of key institutions.

Over the same period, 84 million ECU have actually been spent on rehabilitation actions in Africa. Over 30% of these payments are made to NGOs which play an important part in designing and implementing individual projects under the EC-funded rehabilitation country-packages. Due to the rolling nature of rehabilitation programmes, there is a time-lag between decisions and payments. The pace of disbursements is determined by the procedures which have to be followed for administering development aid credits. Rehabilitation activities are not short-term ones but usually projects extending over an 18 to 24 months period. The schedule of payments logically follows project implementation and is therefore spread over time.

The Commission report also places the Special Initiative for Africa in its broader context, which is one of continuing Community support to reconstruction and rehabilitation activities in developing countries. The Commission recalls that prior to the Council initiative of May 1993, rehabilitation programmes had already been decided for a total of 181 million ECU in Angola, Ethiopia, Eritrea, Mozambique and Somalia. The implementation of these programmes is in progress, and significantly contributed to recent financing flows to Africa.

Similar EC-funded programmes are also under way in Nicaragua, Salvador, Lebanon, Cambodia and Afghanistan. Rehabilitation support -which aims at bridging the gap between humanitarian relief and the resumption of normal development aid- has thus become a sizeable component of EC development cooperation and absorbed close to 600 million ECU of Community resources since January 1992.

Meeting the European NGO Liaison Committee in Brussels on 30 November, Commissioner Manuel MARIN stressed the excellent collaboration that had developed between the NGOs and the Commission for the implementation of the Africa initiative and called for quicker and simpler procedures that would enhance the efficiency of rehabilitation support.

Development Ministers are expected to take stock of progress achieved so far and do adopt a new set of conclusions on rehabilitation support which would guide future actions by the Community and its member states.

3. Politique de cooperation a l'horizon 2000

Les Ministres discuteront egalement plusieurs aspects de la 'politique de cooperation au developpement de la Communauté a l'horizon 2000', sur base de la communication presentee par la Commission, et notamment le probleme de la lutte contre la pauvrete, qui a ete retenu comme une des principales priorites des programmes de cooperation au developpement de la Communauté. Le Conseil devrait etre en mesure d'adopter une resolution qui, partageant l'analyse et les principales recommandations de la Commission, etablirait des orientations et lignes directrices des politiques de la Communauté dans ce domaine.

D'autres secteurs identifiés pour la coordination communautaire seront passes en revue egalement, et en particulier la sante (SIDA), la securite alimentaire et l'education et formation.

Le Conseil traitera également la mise en oeuvre de la resolution du 28.11.91 sur les Droits de l'homme, la democratie et le developpement, ainsi que d'autres dossiers tels que le suivi de la CNUCED, les relations de cooperation avec l'Afrique du Sud, les forets tropicales et la situation dans certains pays en developpement.

* * *

Ref: BIO/93/294/1

DATE DOCUMENT : 93/12/03

DEVELOPMENT COUNCIL OF 2 DECEMBER 1993

Voici les points traites par le Conseil pendant la matinee :

1. Coordination des politiques de cooperation des Etats membres

La Commission a souvent signale l'importance de la coordination des politiques de cooperation au developpement de la Communaute et des Etats membres, notamment dans le cadre des orientations a l'horizon 2000 et dans la perspective du Traite de l'Union (art. 130).

Dans ce contexte, sur base d'une proposition de la Commission, le Conseil a adopte deux resolutions. Une premiere Resolution sur la lutte contre la pauvrete qui fixe les orientations et lignes directrices susceptibles de guider les politiques des Douze dans cette matiere.

La lutte contre la pauvrete, dont la resolution souligne la dimension politique (car il s'agit d'un probleme d'inegalite economique et sociale), devra occuper une place centrale dans les politiques de developpement. Les initiatives des Douze devront s'insérer dans une approche integree et a long terme (art. 130 V du Traite de l'Union). Le Conseil souligne l'interet d'un dialogue dans ce domaine entre les autorites des pays donateurs et celles des pays beneficiaires, ainsi que l'importance de la participation des populations dans la conception, mise en oeuvre et evaluation des projets de developpement. La resolution indique egalement la necessite d'une approche differenciee qui tienne compte de la diversite des problemes de developpement de chaque pays, et l'importance d'integrer le role des femmes dans toute politique de lutte contre la pauvrete.

Le Conseil fera le bilan de la mise en oeuvre de cette resolution dans le premier semestre 1995. A ce moment, un bilan d'ensemble de l'etat d'avancement des travaux dans tous les secteurs de coordination prioritaires sera etabli, sur base des travaux conjoints entames par la Commission avec les experts des Etats membres des le Conseil du 25.5.93; il s'agit des politiques de sante, de securite alimentaire, education et formation.

M. Marin a annonce que la Commission, afin de faciliter la coordination operationnelle, presentera prochainement des propositions concretes sur la lutte contre le SIDA (printemps '94), la securite alimentaire (printemps '94), formation et education (automne 94) demographie et role des femmes (debut '95). L'ensemble des delegations a souligne l'importance de poursuivre les efforts de coordination, les Douze ont approuve l'approche et le calendrier propose par la Commission et l'ont invitee a formuler des propositions (art. 130 X).

Les Douze ont propose d'etablir une cooperation avec l'Organisation Mondiale de la Sante (OMS-WHO) sur le probleme du SIDA. Le probleme des femmes dans le developpement et la Conference du Caire sur la demographie

feront également l'objet d'un effort particulier de coordination. Par contre, il n'y a pas eu d'accord sur une proposition belge de tenir un Conseil conjoint Agriculture/Developpement afin de traiter le probleme de la complementarite des politiques communautaires (art. 130 V); un groupe de travail ad hoc sera cree sur ce dossier.

Pour ce qui concerne également les procedures de coordination operationnelle entre la Communauté et les Etats membres, le Conseil, sur base d'une communication de la Commission, a adopte une Resolution.

M. MARIN a souligne dans son intervention qu'une meilleure coordination est essentielle, le dernier debat du Conseil dans ce domaine datant d'il y a presque 10 ans (resolution du 5.6.1984). Un deficit de coordination subsiste, tel que reconnu par la declaration du 18.11.1992 sur l'horizon 2000. Or, le Traite de l'Union trace le cadre de la coordination et prévoit que la Commission peut prendre 'toute initiative utile' pour promouvoir cette coordination (art. 130 X); la Commission, tout en restant attachee a cette prerogative, est determinee a oeuvrer sur base d'un consensus politique des Etats membres pour definir les orientations communes.

L'importance de la coordination operationnelle est d'autant plus evidente que l'aide totale de la Communauté et des Etats membres represente environ 47 % de l'aide mondiale (56 % en Afrique subsaharienne)

La resolution etablit que l'axe principal de la coordination operationnelle doit etre constituee par les representants de la Commission et des Etats membres sur place dans les pays beneficiaires : les contacts reguliers entre ces delegations devront etre renforces. En meme temps des reunions regulieres informelles entre les Administrations nationales et la Commission devront contribuer a la coordination. Un petit nombre de pays pourrait etre identifie en tant qu'experience pilote pour la coordination operationnelle; le COREPER etudiera ce dossier en vue d'un prochain Conseil Developpement. Les aspects de la resolution concernant la coordination dans les enceintes internationales sont renvoyes a la Presidence grecque faute d'accord entre les Douze.

2. Aide a la rehabilitation

Le Conseil, sur base d'un rapport etabli par la Commission, a discute l'etat d'execution de 'l'Initiative Speciale Afrique' d'aide a la rehabilitation, decidee le 25 mai 1993.

Le Conseil s'est felicite du fait que l'objectif de 100 millions d'ECU pour l'Afrique ait ete atteint rapidement par la Commission et apprecie la collaboration qui s'est etablie sur ce theme entre la Commission et les ONG.

Le Conseil confirme qu'il est important, dans certains pays en developpement, de passer de l'aide humanitaire d'urgence a l'aide a la rehabilitation. Cette aide comporte un ensemble d'actions de redemarrage du systeme productif, de reconstruction materielle, de reinsertion sociale et de retablissement institutionnel qui sont necessaires a la suite d'un etat de guerre, de troubles civils ou d'une catastrophe

naturelle. L'appui a la rehabilitation constitue une phase de duree limitee, qui prend progressivement le relais de l'action humanitaire et prepare la reprise de l'aide au developpement a long terme.

Suivant les orientations de la Commission, le Conseil a egalement estime qu'il est souhaitable, selon le cas, de simplifier et d'accelerer les procedures decisionnelles et d'execution de la Communaute. La Commission pourra proposer une telle simplification et acceleration au Comite de gestion approprie (FED, PVDALA ou MED).

Pour ce qui est d'une eventuelle proposition supplementaire d'aide a la rehabilitation, le Conseil n'est pas parvenu a une decision. La Commission avait propose un objectif global d'1 milliard d'ECU sur deux ans (a cette fin, la Commission mobiliserait un montant de l'ordre de 600 millions d'ECU sur les ressources du FED et sur les credits budgetaires pertinents; elle proposait que les Etats membres apportent bilateralement des ressources pour 400 MECU).

3. Revision a mi-parcours de Lome IV

Le Conseil a longuement discute le projet de directives de negociation de la Convention de Lome, et a pu degager plusieurs orientations generales quant aux objectifs de l'exercice de revision.

Les travaux menes avant le Conseil au sein du Groupe ad hoc peuvent, pour l'essentiel, etre resumes comme suit : la Communaute se fixera pour objectif de rendre la cooperation ACP-CEE plus efficace, mieux adaptee a l'evolution politique et economique recente et de mieux prendre en compte, dans ses relations futures avec les ACP, les priorites et finalites de la politique de cooperation au developpement de l'Union europeenne telles que definies en particulier a l'article 130 U du Traite.

Plutot que de figer l'ensemble des dispositions de Lome IV jusqu'au terme normal de la Convention, le Conseil a pleinement accepte le point de vue de la Commission il convient de saisir l'occasion de la revue a mi parcours pour proceder, au-dela du renouvellement obligatoire du Protocole financier conclu pour cinq ans, a une revision partielle de la Convention.

Les discussions ont porte essentiellement sur trois points ou il existe une orientation majoritaire claire en faveur des propositions de la Commission : la clause democratique, la programmation de l'aide communautaire, l'amelioration de certaines procedures de la Convention ainsi que la cooperation decentralisee.

Les Douze s'orientent ainsi vers une plus grande prise en compte de la promotion des droits de l'homme et de la democratie, vers l'introduction d'une programmation en tranches et d'un financement supplementaire incitatif, vers l'acceleration et la rationalisation des procedures visant a l'efficacite de l'aide.

La Commission a obtenu le feu vert pour presenter un mandat sur ces grandes lignes au Conseil Affaires Generales du 20 decembre prochain.

Lors de la conference de presse finale, le Ministre Eric DERYCKE a souligne l'accord et la satisfaction du Conseil sur les lignes directrices proposees par la Commission pour Lome IV, et a souligne la necessite de 'co-responsabiliser les pays ACP' dans l'execution et la poursuite de la cooperation.

Les Ministres ont egalement analyse l'action commune sur le soutien au processus de democratisation en Afrique du Sud decide par le Conseil developpement du 25.5.93 et confirme par le Conseil Europeen du 29 octobre. L'Union europeenne devra mettre en place un cadre communautaire d'appui a la transition : un programme coordonne d'assistance a la preparation des elections, d'observation du processus electoral et de consolidation de la transition.

Lors du dejeuner, que M. MARIN a considere comme 'extremement productif et interessant', les Ministres ont pu discuter la situation dans plusieurs pays d'Afrique ainsi que (a l'initiative de M. MARIN) le probleme de la participation politique et financiere de l'Union dans des operations de paix.

* * *